

Séance extraordinaire du 18 décembre 2023

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le lundi 18 décembre 2023 à 20 heures à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 a été transmis, en bonne et due forme le 15 décembre 2023 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-12-253

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

- QUE** l'ordre du jour présenté comme suit :
1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption – Prévisions budgétaires 2024
 4. Adoption – Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
 5. Période de questions
 6. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. Adoption – Prévisions budgétaires 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy aura à pourvoir, au cours de l'année 2024, à des dépenses d'opération et d'immobilisations se chiffrant à trois millions huit cent soixante-dix mille (3 870 000\$);

ATTENDU QUE les revenus de taxes et compensations imposés par l'adoption du règlement n°714-23 généreront des revenus totalisant trois millions deux cent un mille trois cent douze (3 201 312 \$);

ATTENDU QUE les revenus non fonciers sont estimés pour l'année 2023 à six cent trente-six mille deux cent dix-neuf (636 219 \$);

ATTENDU QUE pour équilibrer le budget, le conseil a affecté une somme de trente-deux mille quatre cent soixante-neuf (32 469 \$) du surplus affecté;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-254

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2024, telles que déposées;

QUE s'il advient que l'une ou l'autre des appropriations spécifiques aux prévisions budgétaires soit plus élevée que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense budgétée et dont l'estimation s'avérerait insuffisante;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy autorise la greffière-trésorière à préparer le rôle de perception nécessaire selon les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy décrète que le présent budget 2024 soit publié dans le journal *Le coup d'œil municipal* et sur le site internet de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4. Adoption – Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du *Programme triennal d'immobilisations* avant la tenue de la séance;

ATTENDU QUE le *Programme triennal d'immobilisations* pour les années 2024-2025-2026 est une projection des volontés du conseil pour les dépenses en immobilisations;

EN CONSÉQUENCE,

2023-12-255

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6 Période de questions

Aucune question

7 Levée de l'assemblée

2023-12-256

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 11.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Période de questions